

8. TEMPS FORTS DU BASSIN

- **LE CROSS DE BASSIN**

Cet événement rassemble tous les établissements du bassin et environ 500 élèves. C'est une grosse manifestation qui se déroule sur une demi-journée. C'est un peu la vitrine du bassin quand à l'impact visuel, organisationnel qu'il laisse sur les enfants et spectateurs.

- **LES COMPETITIONS D'ATHLETISME**

Cet événement ne rassemble pas tous les établissements mais ce sont les derniers événements organisés par le district de l'année scolaire. De plus il se déroule dans un lieu neutre (stade Paul Delique).

- **L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DE FRANCE**

Le bassin a déjà accueilli des championnats de France de Tennis. Il pourrait organiser de nouveau un autre championnat de France, celui de Hand-ball excellence. Il rassemble 12 équipes de garçons et 12 équipes de filles ! C'est un gros championnat de France qui pourrait donner des envies à nos licenciés ! C'est une grosse organisation qui peut donner lieu à beaucoup de projets en parallèles : la mise en place de jeunes organisateurs, de jeunes reporters...

9. LES OBJECTIFS DU BASSIN :

Les objectifs principaux sont ceux dictés par les instances nationales.

- favoriser les rencontres inter-établissements, distinguer les formes de pratique et les niveaux de compétitions. C'est pourquoi les organisations sportives de l'UNSS doivent permettre que toutes les activités proposées par les A.S. donnent lieu à des matches, des rencontres, des manifestations festives, des jeux locaux et régionaux, rassemblant des licenciés UNSS d'une ou plusieurs disciplines sportives. Ces rencontres sont l'image de la vitalité des A.S., du dynamisme des projets locaux et représentent les forces vives de l'UNSS au niveau le plus large.

Nous pouvons néanmoins souligner les spécificités suivantes :

- Proposer un **éventail important** d'activités
- Axer le district sur quelques **activités phares** (hand-ball, athlé...) proposées aux collèges et lycées, permettant aux meilleurs licenciés de nombreuses rencontres du niveau bassin jusqu'au championnat de France.
- Conserver la grande qualité de la formation proposée aux élèves voulant devenir **Jeune Officiel (arbitres)** qui abouti a un grand nombre de validation jusqu'au plus haut niveau académique et dans de nombreuses activités différentes.
- Faire en sorte que les élèves deviennent de plus en plus acteurs de leur association sportive en assumant des rôles différents (membre du bureau, Jeune Organisateur, Jeune Reporter, Jeune Officiel...) pour sortir du concept « élève consommateur » et déboucher à un « **élève acteur** » ayant un sentiment fort d'appartenance à l'AS de son établissement.
- Faire en sorte que « **l'esprit UNSS** » apparaisse à chaque rencontre organisée. Ceci par le biais d'affichages, du comportement des enseignants qui donnent l'exemple en se souvenant que nous sommes dans le cadre de la pratique scolaire et non fédérale. Au delà du sentiment d'appartenance à une AS liée à un établissement, le sentiment d'appartenir à une entité plus grande qui est le bassin Picardie Maritime doit être perçu par les élèves.

7. ORGANISATION DES TRANSPORTS

a) La gestion :

Les transports sont gérés par le coordonnateur responsable.

Les délais demandés par les coordonnateurs pour les inscriptions aux transports doivent être absolument respectés. (Nous devons commander les bus généralement **15 jours avant la date**).

Si lors de la programmation d'un transport le coordonnateur juge qu'il n'est pas possible de passer dans tous les établissements il mettra en place des points de ramassage. Le transport des élèves de l'établissement au point de ramassage est remboursé par le bassin au tarif de 0,20 centimes d'€le kilomètre.

Cependant pour le hand-ball, les professeurs responsables de poules peuvent proposer des trajets et horaires mais les commandes de bus sont gérées par le coordonnateur.

Pour certaines activités particulières la commande du transport peut se faire par le professeur encadrant mais il doit y avoir eu, au préalable, concertation avec le coordonnateur pour éviter un doublon ou un tarif surprenant.

Le bassin se réserve le droit de ne pas régler une facture si la procédure n'a pas été suivie.

Le district a une convention avec une compagnie de bus qui se trouve dans les annexes et grâce à laquelle il bénéficie de tarifs avantageux.

b) Organisations spéciales :

Lors de l'organisation de circuit de ramassage il peut arriver que certains élèves soit placés sous la responsabilité de collègues d'un autre établissement. Cette mesure ne peut s'appliquer sans un certains nombre de points précis :

- Au point de départ du circuit un enseignant est forcément présent.
- Le collègue qui donne la charge de ses élèves à un autre professeur doit avoir eu l'accord de ce dernier et il doit il donner une liste précise et nominative des élèves à convoier ainsi que son numéro de portable et le numéro de son établissement.
- Le collègue qui demande à ce que ses élèves partent dans le bus sous la responsabilité d'un autre collègue d'un autre établissement doit IMPERATIVEMENT en avertir son chef d'établissement et lui préciser la démarche mise en œuvre.
- En aucun cas des élèves ne doivent se retrouver seuls dans le bus (si le circuit donne lieu à plusieurs arrêts).

6. ORGANISATION SPORTIVE

a) Des commissions :

Le bassin s'organise en commission (1 par APS). Des professeurs sont nommés comme référents dans chaque APS et pilote la commission pour arriver à une circulaire de bassin. Ou tout du moins un calendrier avec les lieux.

Il va donc des commissions pour :

Hand	Vtt	Badminton	Tennis de table	Athlétisme
Monique Gamard Patrice Eeckhout Manue Callipe	Patrice Eeckhout	David Cacheux	Benoit Duchenne	Freddy Servant
Gymnastique	Cross	Football	Golf	Futsal
Estelle Zanardi	Freddy Servant	Didier Legrand	Aurélien Bauden	Olivier Garet
Danse	Lycée raquettes	Lycée Sport-co		
Julia Tiron	D.Noilhan	D.Langue		

b) Les statistiques :

La demande vient de l'UNSS national. Le coordonnateur doit être en mesure de renseigner le nombre d'élèves présent, le nombre d'établissement, le type d'activité, le type de pôle (compétition, développement), la date pour chaque rencontre de bassin.

C'est au responsable de salle ou au responsable de la compétition (s'il n'y a pas de responsable de salle) de faire remplir les statistiques aux collègues présents puis il doit l'envoyer au coordonnateur responsable.

c) Les résultats :

Pour une plus grande clarté, c'est au responsable de salle ou de la compétition d'envoyer le plus vite possible (**le soir ou le lendemain**) les résultats de la compétition en utilisant une feuille téléchargé ou la page spéciale sur le site. Ceci dans le but de faciliter la gestion de tous les résultats et la mise à jour du site internet.

d) Les palmarès :

Dans chaque activité (qui a une rencontre de niveau bassin) les coordonnateurs présentent le palmarès au vue des résultats envoyés par les collègues responsables.

e) Les rôles de responsable de salle ou de compétition :

Le responsable de salle à la tâche de préparer l'accueil des compétiteurs et des enseignants accompagnateurs. Il doit avoir prévu le café ! S'il n'y a pas de responsable de la compétition désigné à l'avance c'est lui qui en prend la charge.

Le responsable de compétition à la tâche de préparer les documents importants pour le bon déroulement de la rencontre : feuilles de match, crayons, sifflets, chronos, feuille pour les inscriptions du jour, feuille pour les résultats, feuille pour les statistiques... c'est lui qui est garant de la bonne éthique de la compétition. En cela il est bien sur aidé par les collègues présents ! Mais c'est à lui de faire remonter toutes les informations (résultats, stats, problèmes éventuels...) aux coordonnateurs.

f) Le centre d'entraînement :

Il existe un centre Il existe un centre d'entraînement de **GOLF** à ABBEVILLE qui est ouvert à tous les élèves du BASSIN ! Il est nécessaire de prendre contact avec le collègue en charge de ce centre. (Débutants ou confirmés sont les bienvenus).

5. ORGANISATION FINANCIERE

Le pôle financier est géré en deux temps : un coordonnateur qui gère les factures et enregistre les finances sur un cahier, classe tous les documents puis ceci est mis sur informatique (demande du service régional et départemental).

Le bassin a globalement deux sources de revenus :

- Les cotisations des AS
- Les Crédits du département

Il a été voté une mutualisation totale des dépenses du bassin.

Ainsi la cotisation des établissements est indexée sur le nombre d'élèves dans l'établissement et le nombre de licenciés, ceci avec une année de retard dans la capture des chiffres.

Le budget de chaque année civile est présenté et donné aux services régionaux et départementaux.

Le budget année scolaire est présenté et voté en AG ou réunion des trésoriers en début d'année scolaire.

Les Activités couvertes par la mutualisation :

- Toutes les activités à finalités championnat de France.
- Les activités pratiquées l'année précédente dans le bassin à savoir :

Hand	Vtt	Badminton	Tennis de table	Athlétisme
Gymnastique	Cross	Football	Golf	
Ajout de 2008/2009 :				
Futsal	Danse	Basket (dpt)		

- Certaines activités promotionnelles prévues un an à l'avance : Fort Mahon, le raid départemental.
- Si au cours de l'année une activité nouvelle apparaît et qu'un établissement (ou plusieurs) participant à la mutualisation souhaitent qu'elle soit prise en charge par le bassin il sera mis en place la démarche suivante : soit le budget engagé est très important et dans ce cas une réunion extraordinaire ou une enquête auprès des trésoriers sera prévue pour voter. Soit le budget est de l'ordre du raisonnable est dans ce cas ce sont les coordonnateurs au vu du budget prévu qui prendront la décision en motivant leur réponse aux collègues.

4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Il y a deux coordonnateurs pour le bassin. Qui se partagent 5 HSA

Les taches des coordonnateurs sont les suivantes :

- **Gestion des transports** (relation avec Perdigeon, négociation de la convention, commande des bus (environ 150 bus par an) en relation avec la société pour profiter du meilleur tarif et cela toutes les semaines, vérification des factures, paiement en temps et en heures de ce factures...)
- **Réservation des lieux de rencontres** (gymnases sur Abbeville, stade Paul Delique, forêt de Crécy...)
- **Communication** : avec les collègues du bassin, avec les instances supérieurs (téléphone, papier, email, lettre de diffusion, fax...)
- **Le site internet** : création et mise à jour du site (Minimum une fois par semaine avec mise en ligne des transports, des résultats, des informations importantes...)
- **Gestion Financière du bassin** : obligation de fournir un compte de résultats et un bilan annuel sur une année civile au service départemental et régional. Paiement des différentes factures aux transporteurs, gestion prévision du budget ainsi que programmation des cotisations de la mutualisation.
- **Superviser le cotés sportif du bassin** : mise en place, organisation, gestion des résultats, établissement des classements, nomination des qualifiés aux services départementaux et régionaux, enregistrement de toutes les statistiques de toutes les rencontres de niveau Bassin, enregistrement de toutes ces statistiques sur intranet.
- **Taches administratives** : établissement d'un bilan annuel d'activité du bassin pour le service régional, nomination des collègues pour les CMR et CMD, réunion des coordonnateurs du département (2minimum dans l'année), séminaire des coordonnateurs de toute la Picardie (tous les 2-3 ans), formation obligatoire pour la gestion informatisé des finances du bassin, conseil départemental (1 à 2 réunions dans l'année). Participation (à l'organisation) fortement conseillée lors des cross départemental et académique.

Une règle à été établie concernant les différentes réunions au cours de l'année (AG, réunion des secrétaires, des trésoriers, par APS...) : les lieux doivent changer à chaque fois (si possible) dans le but de « visiter » les établissements du bassin. De plus l'AS qui reçoit la réunion est en charge de l'organisation d'un petit pot (ou l'établissement).

3. ACTIVITES PRATIQUEES DANS LE BASSIN

ACTIVITES	ANIMATION	BASSIN	DPT	ACAD
Acrogym			Oui	Oui
Athlétisme	Oui	Oui	Oui	Oui
Badminton	Oui	Oui	Oui	Oui
Basket	Oui		Oui	Oui
Beach Volley			Oui	
cross		Oui	Oui	Oui
Oui Danse	Oui	Oui	Oui	Oui
ESCRIME				Oui
FESTIBENJ			Oui	Oui
Football	Oui	Oui	Oui	Oui
Futsal	Oui	Oui	Oui	Oui
Golf	Oui	Oui	Oui	Oui
Gymnastique	Oui	Oui	Oui	Oui
Gymnastique Accro	Oui	Oui	Oui	Oui
Hand	Oui	Oui	Oui	Oui
Hockey sur gazon				Oui
Judo			Oui	Oui
KAYAK	Oui			
KITE SURF	Oui			
LUTTE	Oui			
MUSCULATION	Oui			
Raid	Oui		Oui	
Rugby			Oui	Oui
Sand ball			Oui	
step	Oui			
TENNIS	Oui		Oui	Oui
Tennis de Table	Oui	Oui	Oui	Oui
Voile	Oui			
Volley Ball	Oui			
VTT		Oui	Oui	Oui

b) Environnement humain :

Le bassin est composé de 24 établissements. Dont 3 lycées ,3 lycées professionnels et 18 collèges.

Bassin PM	2008/2009	2007/2008	2006/2007	2005/2006	2004/2005
Licenciés*	2 104	2 250	2 054	2 140	2 095
Etablissements affiliés*	23	24	24	24	24
Animateurs d'AS*	80	84	83	87	79
Jeunes officiels certifiés*	254	267	225	236	225

	% Nb licenciés / Nb élèves*	% Nb licenciés / Nb élèves (Garçons)*	% Nb licenciés / NB élèves (Filles)*	Nb moyen de licenciés par animateur*
Votre district	20,31%	25,42%	15,38%	26,3
Votre département	20,65%	26,22%	15,03%	26,75
Votre académie	21,49%	26,07%	16,92%	28,63

c) Environnement matériel :

Type de structure	Nombre
Gymnase type C	7
Gymnase type C avec tribunes	8
Grand Gymnase	0
Piste athlétisme tartan	2
Piste d'athlétisme autre	6
Gymnase avec au moins 7 terrains de badminton tracés	2
Gymnase avec – de 7 terrains de badminton tracés	8
Salle ou Gymnase avec au moins 8 Tables de TT	9
Mur d'escalade	0
Parcours vtt à proximité	3
Parcours CO extérieur à proximité	1
Parcours golf à proximité	0
Stade de foot à 11 à proximité	10
Terrains de tennis à proximité	19
Piscine	2
Base nautique	1
Plage	1
Salle de gymnastique avec tous les agrès à installer	1
Salle de gymnastique équipée et a demeure	0
Stade de Hockey sur gazon	1

Le terme proximité correspond à la possibilité d'utiliser l'installation par l'établissement sans engendrer de cout.

1. EDITO

Ce projet est un premier jet qui a pour but de proposer une base de travail. L'objectif étant de le peaufiner et de le rendre utile pour tous les acteurs de l'UNSS : Enseignants d'EPS, Chefs d'établissement, élèves, responsables régionaux UNSS...

Le but est de pouvoir donner aux chefs d'établissement qui sont les Présidents des AS le projet de bassin pour qu'ils aient connaissance du travail accompli et de la manière dont l'UNSS est organisé dans le bassin. Il est plus facile de comprendre ce qui est demandé par les collègues (journée entière de compétition...) lorsque qu'une vue d'ensemble vous a été présentée en début d'année. De plus les nouveaux collègues qui arrivent dans notre bassin auront ainsi un document expliquant le fonctionnement de notre organisation.

Il sera donc nécessaire de tirer le projet de bassin en un nombre d'exemplaire qui couvrira le nombre d'AS affiliées, le nombre de chefs d'établissement, les cadres UNSS et les coordonnateurs.

2. ENVIRONNEMENT DU BASSIN

a) Le territoire de la Picardie Maritime :



PROJET DE BASSIN UNSS

Picardie Maritime



- 1. Edito**
- 2. Environnement du Bassin**
- 3. Activités Pratiquées dans le bassin**
- 4. Organisation Administrative**
- 5. Organisation Financière**
- 6. Organisation Sportive**
- 7. Organisation des transports**
- 8. Temps Forts du Bassin**
- 9. Les Objectifs du Bassin**
- 10. Annexes**